L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI MATIN 20 FEVRIER.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE

XXV.

OU L'HONNÊTE MACHURÉ REPARAIT SUR L'EAU.

(Suite.)

C'était la veille du terme, le 7 avril.

Une fois dans la voiture,

—Où faut il vous conduire? demanda-t-il.

—Chez nous.

Avez vous diné?

—Non, nous mangeons en rentrant.

—Comme cela se trouve bien!

Et ouvrant la fenêtre de la portière, il cria au cocher: Rue du Marché-aux-Chevaux, numéro 33.

—Comment! qu'est-ce que cela veut dire? s'écria Pâques-Fleuries. Cocher, arrêtez.... Je veux descendre.

Mais la pluie redoublait, le cocher fouetta ses rosses, qui filèrent le moins lentement possible.

—Où nous conduisez-vous? dis-je à M. Charbonneau.

Celui-ci, riant aux éclats, nous répondit:

—Hé! là! mes chères enfants. Qu'avez-vous? Que craignez-vous? J'ai promis à une excellente dame de mes amies de vous amener un jour chez elle. Je suis invité à diner aujourd'hui même. Vous êtes à jeûn, en costume de travail, ce qui est la plus belle parure pour deux jeunes filles comme vous. Je vous conduis chez elle, vous faites connaissance, et tout va pour le mieux. Soyez sûres que vous n'aurez pas sujet de vous repentir de votre visite.

—Nous ne pouvons, nous ne voulons pas y aller, fit Pâques-Fleuries.

Mais j'eus l'imprudence d'ajouter:

—Quelle est cette dame?

Et le Charbonneau, saisissant la balle au bond, ne fit pas attention à la sage réponse de ma sœur, et me dit:

—Mme Machuré est la meilleure personne que je connaisse. Elle est dame de charité de sa paroisse. Toute sa vie se passe en bonnes œuvres. Elle m'a entendu parler de vous dans des termes tels qu'il m'est impossible de l'empêcher d'aller chez vous, si vous ne venez pas chez elle. Tout son désir est de vous être utile, de vous établir pour votre compte, enfin de....

La voiture trottait toujours, et il pleuvait de plus belle.

Je regardai Pâques-Fleuries, et j'allais lui dire timidement:

—Au fait, que risquons nous?

Mais sans répondre un mot, elle était parvenue à ouvrir la portière de gauche, et elle sautait dans la rue.

Agile comme une couleuvre, je me dégageai des mains de M. Charbonneau, qui essayait de me retenir, en criant:

—Votre sœur est folle! Restez.... je vais vous reconduire chez vous...... Dites-lui de remonter.... vous allez attraper une fluxion de poitrine!

Et en deux bonds j'eus rattrapé Pâques-Fleuries, qui, sans se soucier de la pluie, et sûre que je l'aurais rejointe avant peu, m'attendait plantée immobile sur le trottoir.

Sans écouter les supplications de M. Charbonneau, qui nous jurait ses grands dieux qu'il n'avait pas de mauvaises intentions, nous retournâmes sur nos pas, et, trempées des pieds à la tête, nous rentrâmes chez nous.

Pressées de nous changer de vêtements, il ne nous fallut pas une demi-minute pour grimper à notre sixième étage.

Pâques-Fleuries tira sa clef.

Elle la mit dans la serrure.

La porte ne s'ouvrit pas.

En même temps, à travers l'interstice du sol et du bas de la porte, je vis briller une lumière.

Au bruit que fit Pâques-Fleuries en cherchant à introduire sa clef, la lumière disparut.

Tout cela fut l'affaire d'un instant.

Je ne m'en rendis compte que plus tard.

—Maladroite! dis-je à ma sœur, donne-moi la clef.

J'essayai d'ouvrir à mon tour.

Le pêne tint bon.

Il y avait un clou dans la serrure.

Je dus une pesée sur la porte.

Celle de notre mansarde n'était pas autrement solide, elle ne résista que pour la forme.

Nous entrâmes.

Ce qui frappa tout d'abord nos regards fut l'ouverture de notre fenêtre à tabatière, que nous avions pris le soin de fermer le matin, avant de partir pour notre travail.

L'eau entrait dans la chambre tout comme si elle en avait l'habitude.

Pendant que Pâques-Fleuries se pressait et dépêchait de fermer la fenêtre, j'allumai une allumette et je me dirigeai vers la cheminée, où se trouvait notre bougeoir.

La chandelle que ce bougeoir contenait fumait encore.

On venait d'en éteindre la mèche.

Tout s'expliquait.

Nous étions dévalisées, et le voleur, surpris par notre retour, inattendu, venait de se sauver par la fenêtre qui donnait sur les toits.

L'affreux homme que nous quittions est le complice de ce vol, me dit Pâques-Fleuries.

Je le croyais comme elle.

Mais aucune preuve n'existait contre lui.

Que faire?

On nous avait tout pris, le peu d'argent qui nous restait, nos vêtements, notre linge.

Nous étions plus pauvres que le jour de notre arrivée à Strasbourg.

Il nous restait notre place pour toute ressource, et le lendemain c'était le jour du terme.

Pour comble de misère, quand, le lendemain, nous arrivâmes au magasin avec la résolution de tout raconter à notre patron, dont la générosité ne pouvait nous faire défaut, le chef d'atelier nous barra le passage et nous conduisit à la caisse.

On nous paya notre semaine et on nous pria de ne plus revenir à l'atelier, autrement dit, on nous chassa.

La veille, le patron nous avait vues montant en voiture avec M. Charbonneau, et une lettre anonyme qu'il avait reçue le matin même lui donnait les plus détestables explications sur l'emploi de notre soirée.

Or, notre patron était un homme très moral.

Et puis, il faut bien l'ajouter aussi, de temps à autre il avait essayé, avec perte, de prendre quelques légères privautés avec Pâques-Fleuries, qui l'avait remis à sa place le plus doucement du monde.

L'honnête commerçant n'avait plus reconnu notice.

Il avait même profité de cela pour faire des compliments à ma sœur sur sa tenue et sur sa réserve.

Mais il attendait l'heure de sa revanche, et cette heure ayant sonné, il s'empressa de nous payer le capital et les intérêts de sa rancune tout à la fois.

Notre terme payé péniblement, il ne nous resta pas un centime.

Force fut de chercher de l'ouvrage.

Pendant huit jours, nous fîmes tous les magasins, tous les ateliers du quartier.

Partout on nous demanda d'où nous sortions.

Sur notre réponse, on allait aux renseignements, et notre ancien patron les donnant plus que médiocres, on nous éconduisait comme des coureuses ou des filles de mauvaise vie.

Ce fut dur, allez!

Un matin, que nous mangions pour deux sous de pain et du sou de lait, la moitié de notre avoir, on frappa à la porte de notre mansarde.

J'ouvris, continua Rosette.

Entra le concierge, qui montait une lettre.

Nos trois sous, notre diner du soir, y passèrent.

Mais en ouvrant cette lettre et en la lisant, Pâques-Fleuries poussa un cri de joie.

C'était de l'ouvrage qu'on nous proposait.

Qui cela? demandai-je.

—Une madame Machuré.

—La dame dont nous a parlé M. Charbonneau.

—Oui! me répondit tristement Pâques-Fleuries, qui avait oublié ce détail.

—Qu'importe?

—Oh! je n'irai pas, me dit-elle en tressaillant.

—J'irai, moi, lui répondis-je. Il ne peut rien nous arriver de pis que de mourir de faim, et d'ailleurs, qui sait? nous nous sommes peut-être abusées sur les intentions de cet homme.

—Tu cherches à me tromper.... tu te trompes toi-même, chère sœur, fit Pâques-Fleuries...... Nous n'avons pas d'illusions à nous faire...... Tout ce qui vient de cet homme ne peut être que nuisible ou déshonorant.... Tu n'iras pas chez cette femme.

—Si.

—Tu es bien décidée?

—Je suis décidée à ne pas te voir souffrir plus longtemps de la misère et de la faim.

—Soit; alors, nous irons toutes les deux.

Une heure après nous étions chez Mme Machuré, rue du Marché-aux-Chevaux, No 33.

La prétendue dame de charité de M. Charbonneau n'était pas autre chose qu'une marchande, revendeuse à la toilette.

Mais, à tout bien considérer, cela nous importait peu.

Pourvu qu'elle nous donnât de l'ouvrage, nous n'avions pas à nous gendarmer.

Elle n'y manqua pas.

Pendant un certain temps, le travail qu'elle nous donnait à faire, et qu'elle rétribuait le plus faiblement possible, nous porta à croire qu'elle n'avait aucune idée sur nous, en dehors de l'ouvrage à monter et des dentelles à raccommoder.

Pâques-Fleuries brode comme un ange; elle s'occupait des dentelles, moi, je montais les modes.

Je ne sais faire que cela.

Nous gagnions juste de quoi vivre.

Pâques-Fleuries tomba malade.

Ce fut le dernier coup.

En soignant ma sœur, je mis les morceaux en gages, et je fis des fleurs vingt-deux heures sur vingt-quatre.

J'avais beau dire, fit Rosette en se tournant vers Pâques-Fleuries, le travail ne console pas de tout. J'étais joliment inquiète, tout en montant des fleurs gaies comme les roses, les bluets et les coquelicots.

Le médecin venait deux fois par jour.

Cette chère bête-là avait attrappé une affreuse fluxion de poitrine.

—Il faut la conduire à l'hôpital, me conseilla le médecin.

—Jamais, lui répondis-je, tant que je serai debout.

—Oui, mais vous ne serez pas longtemps sur pied, si vous faites continuer à la fois et votre métier d'ouvrière et celui de garde-malade.

Je sentais que le médecin avait raison.

Un matin que Pâques-Fleuries dormait profondément, je courus chez Mme Machuré.

Comme nous ne travaillions que pour elle, je ne pouvais guère m'adresser qu'à elle.

Je la trouvai dans son arrière-boutique, en tête à tête avec son ami Charbonneau.

Je lui racontai tout en lui livrant son ouvrage.

Celui-ci fit mine de s'intéresser à notre malheur, il me reprocha de ne pas avoir songé à lui, il mit sa bourse à ma disposition.

J'allais accepter.

Mais je réfléchis que ma chère malade ne me le aurait jamais pardonné.

Je refusai.

Alors il fit un signe à Mme Machuré.

Ce signe ne m'échappa point, je l'aperçus dans un petit miroir, mais je pensai que le Charbonneau ne pouvant me faire accepter directement ses secours, saisissait ce moyen détourné de me venir en aide.

Franchement, je ne me sentais pas en droit de résister plus longtemps.

J'écoutai la revendeuse.

Elle m'offrit quarante francs d'avance.

Quarante francs! c'était la santé pour Pâques-Fleuries, la vie pour elle et pour moi.

—Que faut-il faire pour m'acquitter?

—Voici un cachemire à assortir, me répondit-elle, et à reborder. Êtes-vous capable de le faire?

—Oui.

Elle m'aurait demandé de faire une paire de bottes à l'écuyère que je lui aurais tout aussi bien répondu: oui. Le plus clair de mon histoire était que je n'en connaissais pas le premier point.

—Quand faudra-t-il vous le rapporter?

—Dans huit jours.

—Vous l'aurez.

J'allais me retirer en la remerciant, en la bénissant presque, l'horrible mégère, quand, sans avoir l'air d'attacher la moindre importance à ses paroles, faisant semblant d'obéir à une idée qui lui poussait instantanément, elle ajouta:

—Ah! mais, au fait, ma petite, vous demeurez loin d'ici, vous?

—Assez loin, mais......

—Eh bien! c'est aujourd'hui lundi, n'est-ce pas?

—Lundi, oui, madame.

—Vous aurez fini ça lundi prochain?

—Certainement, soyez tranquille.

—Oh! je sais...... vous êtes exacte. Lundi en huit rapportez ça, non pas à ma boutique, mais chez la dame à laquelle le châle appartient.

—Le nom de cette dame?

—La baronne de Marck.

—Son adresse?

—Rue Monsey, No. 3.

—C'est convenu.

Et je partis, après l'avoir remercié de nouveau, et après avoir salué M. Charbonneau, sur les lèvres duquel apparaissait un sourire béat.

L'amitié me fit accomplir un prodige.

En huit jours, avec les conseils de ma sœur, qui se leva et entra en convalescence, je réparai le cachemire.

Aussi, vous ne pouvez vous imaginer de quel cœur satisfait je portai mon travail au No. 3 de la rue Moncey.

Je sonnai à une porte cochère donnant sur une vaste cour.

Le concierge m'ouvrit. Je demandai la baronne de Marck. On me répondit qu'elle était sortie.

Après avoir laissé le châle, je me retirai.

Le soir même, nous recevions un mot dans lequel Mme la baronne m'engageait à passer chez elle sans retard, pour une commande très pressée.

Elle était enchantée de mon travail, et désirait me faire, m'écrivait son secrétaire, une proposition des plus avantageuses.

Pâques Fleuries, qui sortait déjà depuis deux jours, voulut m'accompagner.

A huit heures, nous étions introduites dans un petit salon très élégant, de l'hôtel de la rue Moncey.

Cet hôtel, situé entre cour et jardin, se trouvait loin de toute habitation.

Pour une femme seule, une veuve, ainsi que me l'avait raconté Mme Machuré, c'était une singulière demeure.

Enfin, nous attendions.

(A continuer.)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI,............ } Directeurs.

JEUDI, 20 FEVRIER

4me et dernière représentation

LE BARBIER DE SEVILLE,

Opéra comique en 4 actes.

Au troisième acte grand air et variations des Diamants de la Couronne et la Valse de Romeo et Juliette, chantés par Mlle LAMBELÉ.

SAMEDI, 22 FEVRIER 1868.

Première représentation de

ORPHÉE AUX ENFERS,

Opéra bouffe en 4 actes.

On commencera à 7½ heures.

Dimanche 23 février 1868.

ROCAMBOLE.

Drame nouveau en 5 actes.

Théâtre de l'Opéra.

BALS MASQUÉS,

A l'instar de Paris.

SAMEDI, 25 janvier, samedi 1er février, samedi 8 février et samedi 22 février.

Prix de la souscription aux quatre bals, avec droit d'entrée au bal du mardi gras, $15.00, payables en retirant les billets.

Prix d'entrée à chaque bal. **$3.00.**

Chaque cavalier a le droit d'amener une ou plusieurs dames.

Les loges grillées seront louées à raison de quatre piastres la loge, et les avant-scènes à raison de six piastres, indépendamment du prix d'entrée.

Les bals commenceront à onze heures et demie. L'orchestre sera dirigé par MM. Isar et Carlo Patti.

22 janv—1m

Théâtre National Germania.

LA SIGNORITA

Josefina Filomeno

A l'honneur d'annoncer qu'elle donnera un

Grand Concert

VOCAL ET INSTRUMENTAL

Vendredi soir, 21 février,

AU THÉATRE NATIONAL.

Mademoiselle F. exécutera des compositions, pour le PIANO, par Liszt, Gottschalk, Thalberg, etc. et des concertos sur l'Ex mineur, pour le VIOLON par Mendelssohn, ainsi qu'un choix de morceaux de Paganini, Vieuxtemps, etc.

La vente des billets commencera aujourd'hui.

Pour chaque billet..........UNE PIASTRE

On pourra obtenir, sans payer davantage, des sièges en s'adressant à M. Grunewald, No 29 rue du Canal, et à M. Blache, No 7 rue Bourbon.

Les programmes seront distribués aujourd'hui. 18fév

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles, Nlle-Orléans.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

A. H. DAVENPORT..................Régisseur.

J. KITTREDGE......................Trésorier.

Mardi, 18 Février 1868.

Tous les SOIRS et SAMEDI, à midi.

Nouvelles danses, romances et pièces comiques dans lesquelles figurent tous les principaux artistes de l'Académie.

Under the Lamp Post or New Orleans by Gaslight, drame nouveau.

Le spectacle se terminera par **Black and tan Ball.**

18 fév

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle, &c.

Un verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, on sont des deux machines à vapeur fonctionnant constamment; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras, qui fait des ouvrages surprenants à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.

14 nov

Grand Bal Paré et Masqué

Donné par la Société Lyrique des Montagnards, à la Parisina Union, rue des Remparts, entre St-Philippe et Dumaine,

LE 25 FÉVRIER COURANT (MARDI GRAS)

Admission..............................$2.

Aucune dame ne sera admise sans invitation.

On trouvera des cartes d'entrée ou d'invitation pour dames, chez MM. Théophile Collin, coin Dumaine et Levée; chez Ch. Levy, 243, Vieille Levée; chez J. Lafrenière, coin Toulouse et Bourbon.

Des propositions seront faites pour le vestiaire, le restaurant et la barre, jusqu'au 22 courant, aux adresses ci-dessus.

16fév—16,18,20,21,25   Le président, L. PALAS.

COUTEAUX A TABAC.

J. TRICHARD,

22..............Rue d'Orléans..............22.

Fabricant de COUTEAUX à tabac et à trancher le PERRIQUE.

Fait aussi: BEQUILLES pour grandes personnes et enfants. Repare les MEUBLES, fait les ouvrages de MENUISERIE, &c. 6 fév—1m

Bois, Charbon, Sable, &c.

J. C. KATHMAN,

(Fabrique de Toits des Tropiques),

Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, sable blanc et Bois de Chauffage,

RUE BIENVILLE, No. 224,

Coin Marais, Nlle-Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boite 83 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 déc—3m

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL,

rue Carondelet No 184.

1sia—1an.

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Departement du Transport,

Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.

JAMES YONGE, Agent pour le fret.   T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

14janv—3ms

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

[illegible timetable]

Passage, pour aller et venir, le même jour, **25 cts**

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, **15 cents** pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY, Surintendant-général.

4 avril—

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux du bateau à vapeur sur toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

1erdec—

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $120 enor

Passage dans une cabine 2d pont avant.... 133

Passage d'entrepont........................ 100

Les enfants au dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés sur le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,

16janv—1an   127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord—

ST-LAURENT,	capt. Bocandé	Samedi 22 fév.
EUROPE	" Lemarié	Samedi 7 mars
PEREIRE,	" Duchesne	Samedi 21 mars
VILLE-DE-PARIS,	" Surmont	Samedi 4 avril.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS.

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88

Toisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

8nov 1t2j   V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

DIMANCHE, 23 février, à 6 heures du matin, nous expédierons

Le steamer

BAVARIA,

Capitaine Meyer,

POUR HAMBOURG.

Les passagers sont priés de se trouver à bord SAMEDI SOIR.

20 fév—3f   WILLIAMS, RUPERTI & CO. Rue Carondelet, No 63.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres,	$115	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$145	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,

9 mars—1an   Rue Gravier, No 109.

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains.

Steamers entre Hambourg, la Nlle-Orléans et New York, par la voie de Southampton.

Bavaria, 2400 tonneaux......Capitaine J. Meier,
Teutonia, 2400 tonneaux......Capitaine Bardua.
Allemania, 3000 tonneaux......Capitaine E. Meier,
Borussia, 2400 tonneaux......Capitaine N. C. Franzen
Cimbria, 3000 ton. neuf......Capitaine N. Trautmann
Germania, 3000 tonneaux......Capitaine Schwensen,
Hammonia, 3000 ton. neuf......Capitaine H. Ehlers,
Saxonia, 2500 tonneaux......Capitaine P. H. Haack,
Holsatia, 3000 tonneaux......En voie de construction.

Jour de départ de la Ligne de la Nlle-Orléans

De Hambourg. De Southampton. Nlle-Orléans.
Bavaria..........1er oct. 15 nov.

Les steamers qui suivent seront nommés plus tard.

Prix du passage (payables en or):

De la Nlle-Orléans......... } 1res cabines $150.00
De Hambourg ou du Havre.... } 2e chambre   112 50
Entrepont, de la Nlle-Orléans à Hambourg   45 00
do   de Hambourg à la Nlle-Orléans   50 00

Certificats de passage de Hambourg à la Nlle-Orléans Fret de Hambourg à la Nlle-Orléans—3 livres sterling et 15 pour cent de prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent tous les samedis. Pour le fret ou le passage, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO.

Agents généraux, rue Carondelet No 63.

MAURY & CO. Agents pour le passage, rue de la Commune, No 181, Nlle-Orléans

C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux pour les passagers, 6, Barclay street, New-York

29 sept—

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE **Des Steamers suivants:**

GEO. CROMWELL..........CORTES,
GEO. WASHINGTON........GEN. MEADE,
GEN. GRANT.............SHERMAN.

Le steamer

CORTES

commandant S. Whitman,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,

LE SAMEDI, 22 février, à 5 heures P. M.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

4 mai—1a   Rue Carondelet, No 61

Paquebot hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et de Bayou Lafourche.—Pour Lockport, Thibodeauville, Paincourtville, Napoleonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis J. J. Ross et W. H. Landry, part de la Nlle-Orléans tous les **Mardis**, à 10 heures du matin, et tous les **Vendredis**, à 5 heures de l'après-midi. Il descend la côte pour Plaquemine... [illegible]

POUR LA COTE ET LAFOURCHE. Le bateau à vapeur, NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis F. Bock, part de la Nouvelle-Orléans...... [illegible]

11 janv—2m   J. PENNIMORE, Agent, Rue Tchoupitoulas, No. 2.

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR. Le bateau à vapeur **Annie Wagley**, pour les Opelousas, Washington, Fort Barre et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau... [illegible]

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Denvant, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 fév—1m

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche—Départ les **Mercredis**, à 10 heures du matin, et les **Samedis**, à 5 heures du soir—Pour Donaldsonville, Paincourtville, Napoleonville, Thibodeauxville, Lockport et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur BEN McCULLOCH, capitaine L. Parrenton, commis J. D. Saint-Pierre et P. A. Charlet, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 16fév—1m

L'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gros, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara,

les **Lundis**, à 5 heures du soir,

les **Vendredis**, à 10 heures du matin.

Il partira de Bayou Sarah les **Mardis** et les **Samedis** soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 40 de la rue du Canal. 17 fév—1m

PAQUEBOT DU **BAYOU SARA**, DE LA COTE Et de **LAFOURCHE.**

LAFOURCHE..................Capitaine Barancu.

Le Mercredi..................à 5 heures du soir.

Le Dimanche..................à heures du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à

20 fév—1m   A. C. GODDIN.

Paquebot de Lafourche et de la Côte. LIGNE INDÉPENDANTE.

Départ, tous les LUNDIS et JEUDIS, à CINQ heures du soir—Pour Bayou Lafourche et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte—Le paquebot VICTORY, capitaine Jos Dalferes commis R. A. Dart et John Dalferes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il descendra la côte tous les DIMANCHES et MERCREDIS, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le VICTORY prendra du fret pour Terrebonne et trouvera des charrois à Lockport. 18 fév—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis. Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine John W. Cannon,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les JEUDIS, à 5 h P. Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,

A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16fév—1an

AUGUSTE BROUÉ

CAMPEMENT - RESTAURANT

Le soussigné a ouvert depuis le **2 Janvier, au No 231 rue de Chartres**, entre Dumaine et Saint-Philippe, un RESTAURANT qu'il dirigera comme ceux qu'il a déjà tenus.

5fév—1m   AUGUSTE BROUÉ.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Camp, No 28, Nouvelle-Orléans.

LES risques d'incendie, de rivières et de mer y sont pris aux taux du tarif.

CHAS. ROMAN, Président.

M. A. TARLETON, Secrétaire.

A une réunion de la direction qui a eu lieu le 17 décembre 1867 M. CHAS. ROMAN a été élu président et M. TARLETON, secrétaire.

Directeurs:

Chas. Roman,	Wm. A. Shrepshire,
S. L. Millaudon,	F. A. Peterson,
T. Baily Blanchard,	S. N. Moody,
Thos. C. Payan,	E. Giquel,
Domingo Fatjo,	Saml. W. Todd.
Arthur Forstall,	

—INSPECTEUR MARITIME—

B. L. Robertson jr.   déc—3m

VENTES JUDICIAIRES.

EMILE TUREAUD Jr. vs. ELLIOTT & CO.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 20,2?8—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-quatre de février 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un chantier de bois de construction, ainsi que tous les effets mobiliers qui s'y trouvent situé à l'angle des rues Baronne et St-Joseph, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11fév—11,14,18,20,23

H. N. JENKINS vs ses creanciers.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—No 19,259—En vertu d'un ordre de vente rendu le 8 de février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, vingt-quatre de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Plusieurs billets, jugement et comptes cédés par l'insolvable à ses créanciers, suivant bilan déposé au greffe de la Cour susdite.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.

Shérif de la paroisse d'Orléans.

11 fév—11,14,18,20,24

JOSEPH A. BROWN vs MANUEL ZAMORA, curateur de Ignacio J. Zamora.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 29,933—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatorze de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Bourbon, Dauphine et d'Orléans, et mesurant environ trente pieds de face à la rue St-Pierre, sur soixante-quinze pieds, plus ou moins, de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Conti, Dauphine, Bourgogne et Bienville et mesurant trente pieds de face à la rue Conti, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12fév—12,20,29;7,14m

BARNETT & LION vs J. STEELS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,120—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-quatre de février 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, No 11, rue de la Nouvelle Levée, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Le contenu d'une maison consistant en vins, liqueurs, cartes à jouer, &c., &c., suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.

Shérif de la paroisse d'Orléans.

11fév—11,14,18,20,23

J. H. Chandler vs John Connolly & Wm Whitfield.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,25?—En vertu d'un writ de fieri facias, contre Wm. Whitfield, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Magasins, St-Joseph, Delord et Foucher, mesurant vingt-deux pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue St-Joseph sur une profondeur de quatre-vingt-quatre pieds et une ligne, entre lignes parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée de quatre pieds de largeur, ouvrant sur la rue Foucher, de quatre pieds deux pouces et trois lignes de largeur, suivant plan dressé par J. Frérot, le 19 de mai 1859, et déposé au bureau de J. B. Walton, encanteur;

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Whitfield, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Peter Doyle, suivant acte au rapport d'Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, en date du 16 de mai 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.

Shérif de la paroisse d'Orléans.

19 fév—28—mars 7,14,21.

Henri Piassan vs Auguste Manuessier.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 24,212—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai, le SAMEDI vingt-un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues du Canal, Philippa, de la Commune et Baronne, désignés par les numéros Treize et Quatorze... [illegible]

Le No Quatorze mesure vingt-cinq pieds de face sur l'allée susdite, sur vingt six pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 fév—28 mars 7,14,21

GUSTAVE MILTENBERGER vs JULES HUANT

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,699—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 25 février 1868, à 10 heures et demie A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un magasin de marchandises sèches situé à l'angle des rues Dumaine et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 fév—16,18,21,25

F. P. DUCONGE vs SIGISMUND RUNKEL.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,40—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI, quatre de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Huit terrains situés dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Marigny dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Sainte-Rose, Bagatelle et Prosper... [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY. Shérif de la paroisse d'Orléans.

R. C. Musgrove et fils vs Hunter Aiken & Co.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,580—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt six de février 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un magasin de ferronnerie situé à l'angle des rues du Canal et Carondelet, dans le Premier District de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY. Shérif de la paroisse d'Orléans.

15 fév—15,18,21,23,26

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Joseph Stinson, la dame Stinson, curatrice.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,111—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues du Camp Girod, Ste-Marie et Sud de la place Lafayette et désignés par les Nos Un et Deux, d'après un plan dressé par Alfred E. Forstall, député arpenteur, le 15 de février 1832...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux maisons en briques à trois étages connues sous le nom de "Verandah Hotel", cuisine, etc., etc.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours précédant celui de la vente.

Aussi—Quatre cent cinquante (45) actions aujourd'hui réduites à quatre cent vingt-une (421), de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock-note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane de la somme de huit mille cinq cent cinquante piastres (8,550 00 cts) payable le 1er juin 1868... le reste comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

18 fév—18,27—mars 1,14,21

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:

Sur les risques d'incendie..	$19,916 16	
Sur les risques de mer......	68,8 9 44	
Sur les risques des rivières	22,799 81	
Total des primes............		$111,205 41
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,562 00	
Primes remboursées..........	4,115 41	
		119,677 41
Montant net des primes......		$291,528 00
Pertes. Sur les risques d'incendie......	$59,760 62	
Sur les risques de mer......	61,688 16	
Sur les risques des rivières	19,059 44	
	$140 4 8 22	
Taxes.......................	11,566 88	
Ré-assurances...............	5,274 51	
Dépenses, moins le comp. d'intérêt	10 18 83	
Intérêts sur scrips.........	25,561 60	
		$194,078 84
Bénéfices...................		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir pour primes	$3,734 81	
Billets garantis et billets hypothécaires	219,307 00	
Du pour primes en voie de perception	59,323 91	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	183,343 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances	99 136 00	
En caisse	13,777 88	
	655,623 04	
Moins. Dépréciation des sus-dits	92,850 39	
Montant net		$560,772 65
Moins: Intérêts de scrips, non réclamés	7,639 78	
Intérêts payables sur scrips non encore payés	26,568 00	34,207 78
		$526,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire.   J. TUYES, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars 1868. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
T. B. Blanchard,	John Gauche,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

12janv—1m—1tj—1an

VENTES JUDICIAIRES.

Magasin en briques à trois étages, rue de la Commune, à l'encan par le Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente péremptoire à l'effet d'opérer un partage.

GEORGE NORTON & als. vs. M. O. H. NORTON & als., pour un partage.

[Action en partage.]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 30,254. — En vertu d'un jugement rendu le 15 de février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi vingt trois mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de la Commune, Gravier, et Baronne et l'allée connue sous le nom de l'Allée du Théâtre des Variétés.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de cent trente-six pieds huit pouces, sur la ligne du côté de la rue Carondelet et cent trente-huit pieds huit pouces sur la ligne du côté opposé mesure française.

Ensemble avec le magasin en briques à trois étages qui s'y trouve, portant le No 188 sur la rue de la Commune.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 fév—20, 29,—mars 8, 14, 22

Robert P. Smith vs. W. N. Rogers.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,739—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI quatorze de mars 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain Terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Philippa et du Cirque, et désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par Jourdan, arpenteur, daté du 20 janvier 1836.

Ledit terrain mesure, environ, trente pieds de face à la rue Gravier, sur environ cent vingt-sept pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du numéro Deux et Six, et environ cent vingt-sept pieds cinq pouces trois lignes de la ligne limitrophe de la propriété autrefois appartenant à la dame Wm Porter, et environ vingt-neuf pieds onze pouces et cinq lignes de largeur derrière.

Ensemble avec les édifices en briques qui s'y trouvent, servant d'écuries, améliorations et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Noma Lafargue, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 5 d'août 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 fév—19,28; mars 6,14

Narcisse Desportes vs Minnie Alexander.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 20,530.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Certains meubles et effets transportés de la maison située No 86, rue de l'Union, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 fév—21,25,28, ma 1

Jean Maumus vs Andreas Schmidt.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 20,155. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, vingt-et-un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre terrains situés au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo, des Grands-Hommes, de Pologne et Lessops, ... [illegible]

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 fév—18,28 6,14,21 m

Christophe Caumtz, syndic &c., vs la Banque de la Louisiane.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,824—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, sept de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Deux certains billets datés Greenville le 27 mai 1866... [illegible]

Conditions—Comptant, en or ou en argent monnayé des Etats-Unis, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

15 fév—14,16,19,21,25

William Hanneman vs Williamson Smith et Varnum Shelton

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—... je procéderai le SAMEDI vingt neuf de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale... à la vente publique et adjudication de

Le steamer JULIA, ... tonneaux, tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississipi, rive gauche...

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

19 fév—21,25,27,29

La veuve O. LELIEVRE vs la dame ANNE W. PETER.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans No 20,124—En vertu d'un writ de fieri facias... je procéderai, le SAMEDI vingt et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans la Bourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues du Camp, Girod, Ste-Marie et Sud de la place Lafayette et désignés par les Nos Un et Deux... [illegible]

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

18 fév—27m 6,14,21

P. F. WERLEIN & HALSEY en liquidation, vs. J. C. SCHEINER & FILS

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 19,905—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt-six de février 1868, à 11 1/2 P. M., sur les lieux à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de musique (environ 1250 morceaux) suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans

15fév—15,18,23,26

DAVIS & JACKSON vs. ARMAND MERCIER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 20,790 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt-six de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o. Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Baronne, Julie et Philippa (aujourd'hui Dryades) faisant partie du terrain désigné par le numéro Cinquante-Six dudit ilet, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, autrefois voyer, le 13 de décembre 1831 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure, mesure française, trente pieds de face à la rue Girod, entre celles Baronne et Philippa (aujourd'hui Dryades), à la distance de quatre-vingt-dix pieds de l'encoignure de la rue Baronne, sur cent vingt pieds de profondeur...

2o. Et un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, à l'angle S.-O. des rues Girod et Baronne... [illegible]

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets... le reste comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 janv—2, 11 18 26 fév

CARL KOHN vs M. ROURKE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,7?2—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-six de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

La moitié indivise d'un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, du Bassin (autrefois St-Jean), Girod et des Remparts (autrefois du Cirque), et formant l'angle des rues Julie et du Bassin.

Le dit terrain mesure cinquante-deux pieds de face à la rue Julie sur une profondeur et façade sur la rue du Bassin de cent vingt-et-un pieds dix pouces et trois lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, comprenant la machine pour la distillerie, les alambics et accessoires.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 janv—fév 2,11,18,26

Avis.

Succession de Manuel Parga.

LES créanciers et les débiteurs de la succession de Manuel Parga sont priés de présenter leurs réclamations ou de payer leurs dettes dans les dix jours, à SAMBOLA & DUCROS, Avocats de la succession, 33 Passage de la Bourse, 14 fév—18 21 24   encoignure Douane.

Succession de Mme Fanny E. Hayman. No 30,278.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Raphael Hayman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Mme Fannie E. Hayman, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.

18 fév—18,22,27

AVIS JUDICIAIRES.

Marie Fremineau vs Waldemar Hyllested.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans.—No 19,951.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 2 mars 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le contenu d'un Club, dernièrement tenu par le défendeur, et situé aux Fair Grounds, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 fév—20,21,25,29—1er mars

LA COMPAGNIE DE L'HOTEL ST. CHARLES vs J. L. TARBOX & CO.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,152—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 de février 1868 et à moi adressé par l'Hon Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois mars 1868, à 4 heures et demie P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds du magasin des défendeurs, situé rue St. Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, consistant en comptoirs, vitrières, grandes glaces avec cadres dorés, tables de centre avec dessus en marbre, couvertures de laine, un sextant, &c. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 fév—20 23 26 29—3 m

Wakeman & Spearing vs Jacob Kaiser.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,384—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, Trois mars 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds du café situé au No 307, rue Julie, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 fév—20,23,26,29—m 3

CHAS. H. PANDORF vs la Dame E. L. HOPKINS individuellement et comme tutrice.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 30 235—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-trois mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de la Douane, de la Vieille-Levée, Bienville et Clinton, désigné par le numéro vingt-quatre, d'après un plan dressé par le voyer de la ville, le 31 décembre 1857 et déposé en l'étude de William Christy, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain ayant, mesure américaine, vingt-quatre pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue de la Vieille-Levée, vingt-quatre pieds cinq pouces deux lignes à la rue Clinton, cent-un pieds six pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne latérale inférieure et cent cinq pieds et sept pouces de profondeur sur la ligne latérale supérieure.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 fév—20,29—8,14,22 m

M. Hermann vs E. Stapleton.—M. H. Henning & Co. vs le même.

COUR de la Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans—Nos 4,191 et 3,464—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI 3 mars 1868 à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un magasin de chapeaux et d'articles divers, situé rue du Canal, No 87, entre les rues de Chartres et le Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

20 fév—25,1:3m   Shérif de la paroisse d'Orléans. GEO. W. AVERY.

La dame CELESTINE DUPAS vs MICHEL PERLI.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,03?—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux de mars 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de la pharmacie située rue de Chartres, No 124, dans le Deuxième District de cette ville.

Aussi, tous les droits, titres et intérêt du défendeur, au terme restant du bail, des dits lieux, savoir: le rez-de-chaussée, le premier, une chambre dans la cour servant de laboratoire et la chambre au-dessus. Le dit bail est à raison de cent cinquante piastres par mois, payable mensuellement et d'avance, le dit bail expirera le 31 d'octobre 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20fév—20,23,26,27,1m.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut:—Attendu que Jean Baptiste Letorey a acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite... [illegible]

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

[illegible]

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.

20fév—4,15mars

Succession de Jacob Frederick Rub—No 30,281

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mr. Leon Rub a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jacob Frederick Rub, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.

20 fév—21,24,29

Succession de Edouard C. Alexander. No 3?,27?

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—Attendu que George Swarbrick a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edouard C. Alexander, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.

20 fév—20,24,29

Succession de Marie M. E. Montreuil, épouse défunte de Laurent Millaudon—No 19,950.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.

20 fév—24,29

Succession de Saml. Gratton—No 30,282.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Barbara Weber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Samuel Gratton, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.

20 fév—2?,24,29

Succession de Nicolo Zerlich dit Ferri. No 29,592.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.

20 fév—20,24,29

Succession de Horace Blakesley—No 29,936

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession d'avoir à présenter leurs comptes au soussigné dans les dix jours de cette date.

Nlle-Orléans, 13 février 1868.   P. R. O'RORKE, Greffier de la 2me Cour de District

13fév—14 16 20

Succession de Peter Williams No ?8,906.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de HENRY PIER—No 7,3?

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.

13 fév—13,18,20

Succession de Henry Vose Baxter—No 30,252.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que W. R. Bodenhamer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Vose Baxter, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.

8 fév—12 16 18 19 20

Succession de M. C. Marseilles—No 25,594.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par L. C. Michael, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.

16 fév—16,20,25

Succession de JAMES R. CONNER—No 30,287.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Ruffin C. Barrow a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James R. Conner, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.

13 fév—15,18,20

Succession de HENRI S. HALL—No 27,352.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.

14fév—14,18,22

Succession de J. H. Elmer, décédé.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de J. H. Elmer, et toutes celles qui doivent à la dite succession sont priées d'en donner avis à Adolphe Bader, liquidateur au No 14 de la rue Canal, ou à Miles Taylor et James Brewer, avocats de la dite succession, et en vertu desquels...

22 janv—1m 1 fpa   WILLIAM DE LA RUE, Curateur.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Grande vente par colis, sans réserve

DE MARCHANDISES SECHES étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO.

W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu JEUDI, 20 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—Sans réserve—

100 colis de marchandises sèches étrangères:

Caisses toile, ducks et coutils écrus,
" toiles d'Irlande et toiles imprimées,
" alpacas noirs, moire et mousseline laine,
" mulls suisses, jaconats et batiste,
" linon toile blanc et en couleur, jaconats et organdis,
" toile à blouses et Blay, ginga fil,
" grenadines soie, popelines et mozambiques,
" ducks toile blanc, damas & Regallas
" bonnèterie finie et mouchoirs pour dames et pour messieurs.

—ET—

150 colis marchandises étrangères—

Caisses coton blanc et coton écru 3/4, 12/4 à draps et à chemises,

Balles Osnaburgs, coutil à matelas, stripes et denims,

Caisses indiennes et percales françaises et américaines,

Caisses cotonnades, jeans, tweeds et Ripkar.

—EGALEMENT—

3000 pièces coton brun à corde, 8/1, à mousquitaires.

—ET—

150 pièces draps, doeskins et casimirs noirs
500 douzaines malakoffs extra, impératrices

—EGALEMENT—

Un assortiment général de marchandises sèches de fantaisie. 20fév

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE,

150 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO.,

H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 20 février, il sera vendu, à 11 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

150 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

Conditions à la vente. 19 fév

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises sèches étrangères et américaines,

PAR E. ROGER & Co.,

H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 20 février, il sera vendu à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

300 lots marchandises sèches étrangères et américaines, consistant en cotons blancs et écrus, indiennes, denims, coutils à matelas, toiles d'Irlande, toiles du Nord, brin coton, alpacas, merinos, ginghams, gingas, brillantines, nansous, tarlatanes, chemises, caleçons, rubans, bonneterie, cravates, châles, mantelets, mouchoirs batiste, madras, nappes, serviettes, gants, corsets, etc. etc.

Conditions à la vente. 19 fév

PAR LOUIS H. PERRET.

Terrains de prix et améliorés au faubourg Tremé.

PAR LOUIS H. PERRET, Encanteur.

Bureau, passage de la Bourse, No 51.

SAMEDI, 22 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bayou, Tremé, Marais et Ursulines. Le dit terrain a, au pied français, 32 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Tremé, sur 61 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue Bayou, 63 pieds (plus ou moins) sur l'autre ligne et 35 pieds 9 pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bonne maison cottage, bien rehaussée sur le devant et, dans le fond, une bâtisse à étage, ayant ensemble 12 chambres, une bonne cour, une cuisine, cuves, &c. Cette propriété est en bon état; elle est louée en ce moment à $35 par mois.

Termes et conditions—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, le reste à 12 et 18 mois de crédit, avec billets hypothécaires portant huit pour cent l'an. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur, jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Joseph Cohn, notaire, aux frais de l'acquéreur. 20 fév

PAR A. FEIBER.

Succession de Mme Levy Jonas Rosenthal—No 30,219.

PAR A. FEIBER.

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, le LUNDI 23 mars prochain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 15 février 1868—

Un terrain, et les bâtisses qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District, dans l'ilet compris entre les rues Poydras, Perdido, Gravier et St-Charles... [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu des Etats Unis pardevant A Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 fév—28, mars 9, 18 23

PAR ALFRED BOULIGNY.

BILLETS A ORDRE.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

Bureau—No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, samedi, le 22 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, par ordre de la Banque des Citoyens de la Louisiane et pour le compte de qui il appert, les billets à ordre suivants—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 19fév

PAR H. W. PALFREY.

SUCCESSION DE JOSEPH GINDER—No 30,051

Vente à l'encan, de très bons terrains améliorés dans la rue St André, près la rue Laurel—Deux maisons à étage, au coin des rues Philippa et Liberté.—Scrip d'assurance du Sun.—La moitié d'une maison à étage.

PAR H W PALFREY, encanteur,

Bureau, rue Carondelet, No 28.

SAMEDI, 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 31 janvier 1868, il sera vendu les propriétés foncières et le scrip d'assurance qui suivent et appartenant à la succession de Joseph Ginder—savoir—

[illegible]

1. Un certain terrain... dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues St André, Laurel, Josephine et Constance...

2. DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St André (maintenant Liberté), Philippa, First et St-George...

3. LA PARTIE SUPERIEURE D'UNE CUISINE A ETAGE, sur le terrain de l'angle des rues St. André et Laurel.

20 scrips d'assurance du Son, de 1858,
20 do do do de 1859,
10 do do do de 1860,
10 do do do de 186?,

CONDITIONS DE LA VENTE—Pour la propriété décrite en premier et en second lieu... le reste comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis...

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis pardevant Dorlacourt, notaire public, au No 35 de la rue Royale.

8fév—4 20,27—7 mars

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de JEAN AGUT—No 30,053—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le Second et Troisième de cette ville.

PAR THOMAS & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,

Bureau, 36, rue Bienville.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 21 janvier 1868, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci après décrites, savoir:

1o—Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Moreau, Bagatelle et Josephine... [illegible]

2o—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville... [illegible]

3o—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Robertson et Villeré... [illegible]

Termes et conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège des vendeurs sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 00 par an de la date jusqu'à parfait paiement...

Actes de vente pardevant O. de Armas, notaire public, ainsi que les timbres du gouvernement des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur. 26 janv—févr 11,19,29,29

CONSULAT DE FRANCE.

Avis Mensuel. Février 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—en cas de décès ou d'absence, leurs ayants-cause ou correspondantes sont priés d'en donner avis au consulat.

A	L
Auressan Auguste	Lacaussagne Laurent
Betzons (ex-grillé)	Landreau Celestin
C	Lebault Jean
Candevaux Maurice	Lut Frédéric
Caverte Guillaume	Louveau Emile
Caussette Justin	Louis E
Crouzillac P J	Laulan
Casteres Jean	Landenwetch Catherine
Canbel Marthe	Landenwetch Antoine
D	Lourmade Philippe
Devalmenier Francis	M
Dosce Bernard	Martin Jean
Delasaux Charles	Mislaine François
Dassac François	N
Desmarles Joséphine	Nord Hélène Mlle
Drehel Charles	O
Dolsac Louis	Oulsadn
F	P
Ebert Alexandre	Parent Alexandre
Kleeman Jacques	R
F	Rohr (les frères) Charles Joseph et Laurent
Fabre Mme (née Elisabeth Mouton)	Roche Jean Auguste
Ferder Antoine	Rauffier Stanislas
G	Rabourdin Charles
Germain Nicolas	Renaud Jules
H	Roudesdorff Louis
Hoffmann Jean	Rosh Nicolas
J	S
Jové Antoine	Salva Balthasar
K	Soumet Mme (née Barbe)
Koch Jean	T
Kerschawsky Mme (née de Solens)	Tosso Stephanie Mme

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

GRANDE

VENTE PEREMPTOIRE

ET

sans réserve

DE

Porcelaine, Verrerie, Faience, Japan et Ferblanterie,

—ET—

Articles de Menage,

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,

S. S. ZELNICKER, encanteur,

IL sera vendu, à l'encan, JEUDI, 27 février à 10 heures du matin, au No 174 de la rue du Canal, le reste du stock de liquidation de la succession de O. J. Lewis—en colis et lots au gré du commerce—

Composé de

50 crates FAIENCE,

50 boucauts PORCELAINE, FAIENCE assortie,

Plusieurs boucauts de VERRERIE,

50 caisses VERRERIE,

Un grand nombre de lots d'ARTICLES JAPAN,

Un grand nombre de lots de FERBLANTERIE,

Articles en PLAQUÉ et BRITANNIA,

d'après les catalogues qu'on peut obtenir au magasin No 174 de la rue du Canal.

Les **marchands de la campagne** et les marchands en général ont intérêt à assister à cette vente qui leur offre une rare occasion.

Les INSTALLATIONS et le BAIL du magasin qui est au centre des affaires seront vendus le SAMEDI, 29 du courant, à midi précis. 15 fév

Succession d'Isidore Loeb.

Distillerie, Etablissement à rectifier, Appareil, et bail de l'édifice—à l'encan.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

S. S. ZELNICKER Encanteur.

IL sera vendu, le mardi 25 février 1868, à midi, sur les lieux, aux Nos 130 et 132 de la rue du Bassin ou vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No — et daté du 5 novembre 1867—pour le compte de la dite succession—

Le terme non expiré du bail de la distillerie de l'angle des rues Toulouse et Bassin—lequel bail expire le 14 janvier 1869—avec le privilège de renouveler pour un an, à raison de cent cinquante piastres par mois; ensemble toutes les cuves et machines de la distillerie—Egalement, le terme non expiré du bail de l'établissement à rectifier et tous les accessoires, lequel bail expire également le 14 janvier 1868, avec le privilège de renouveler pour un an, à raison de cent vingt-cinq piastres par mois.

On peut voir les baux au bureau de l'encanteur.

Conditions—Un quart comptant; le reste à un crédit de 4, 8, et 12 mois l'acquéreur devant fournir ses billets endossés à la satisfaction de l'administrateur.

12 fév   17,15,19,24 25

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

LES BILLETS DE LA VILLE PRIS AU PAIR. **Grande vente, sans réserve, de marchandises sèches et de chapeaux.**

PAR HOLZ, BLOHM & Co.

JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 20 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres il sera vendu—

500 pièces coton blanc et coton écru,

500 indiennes américaines des meilleures marques,

375 lots de marchandises sèches importées;

—ET—

120 caisses et colis de chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

Conditions—comptant, la moitié en billets de ville, au pair, le reste en billets du Trésor des E.-U. 19fév

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Vente par catalogue d'Eau de-vie françaises, Vins en barriques et en caisses, Vin blanc, Sardines, &c., &c.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

MERCREDI, le 26 février 1868 à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs, MM. A. Rochereau & Co, No 16 et 18, rue St-Louis—

Eaux-de-vie françaises, vins en barriques et en caisses, vin blanc, vermouth, absynthe, sardines, huile d'olive, fromage de Gruyère, &c.

Les catalogues avec conditions et détails, seront prêts un jour avant la vente. 20fév

Vin rouge en barriques et cognac.

PAR EUG. TOURNE, Encanteur.

JEUDI, 20 février 1868, à 11 heures A. M., il sera vendu, à l'entrepôt des Bonded Ware House No 5, rue Toulouse entre Chartres et Vieille Levée—

25 barriques vin rouge, de Bordeaux, supérieur,

3 quarts pipes cognac—

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 fév

Vin blanc   Vin blanc

PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur.

JEUDI, le 20 février 1868, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan au "Importers Bonded Warehouse" rue Peters et rue St-Louis et Conti—

100 barils vin blanc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor 18 fév

Vins en caisses et Burgundy Port.

PAR EUG. TOURNÉ, encanteur.

JEUDI, le 20 fév. 1868, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au Bonded Warehouse, No 5 rue Toulouse, entre celles de Chartres et Vieille Levée—

25 caisses vin Côtes de Cairac et St-Macaire, 1866,

20 do B rgundy Port,

10 do Absinthe

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 18 fév

PAR RENE GUTIERREZ.

Propriété de valeur et bien située dans le Deuxième District.

Par RENÉ GUTIERREZ, encanteur, Bureau, coin des rues Chartres et St-Louis.

SAMEDI, 22 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs,

La propriété de valeur et bien située, dans le Deuxième District faisant face à la rue Claiborne... [illegible]

Termes et conditions—La moitié comptant en billets du trésor et la balance à 6 et à 12 mois de crédit avec billets... [illegible]

MONTGOMERY BROS. & CO.

La belle goëlette *Gladiator* à l'encan sans aucune limite ou réserve quelconque.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 22 février, à 4 heures de l'après midi, à la tête du Nouveau-Bassin—

La belle goëlette GLADIATOR, de 49 19/100 tonneaux, construite depuis 6 mois, transportant 140 cordes de bois de construction et tirant 4 pieds d'eau, tire 2 pieds sur lest. Elle est complète, avec ses agrès, voiles, câbles, ancres, &c... [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Papiers du bureau, Coffres, Tables, Installations de bureau, Coffre-fort, etc. à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui jeudi, à 10 heures, aux Nos 35 et 37 de la rue Carondelet—

15 pupitres de bureau, 15 grandes tables, 100 chaises, installations de gaz, tapis, un coffre-fort, meubles de bureau, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 20 fév

Meubles.   Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi le 20 février, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à sièges à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à rallonge, garnitures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi 20 de février, à 11 heures au coin des rues de St Philippe et rue Gravier.

Elégants Chevaux appareillés.

Beaux mulets de tir.

Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Succession de Rosana McDonald.—No 29,920.

Terrains de prix et améliorés dans le Second District.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu jeudi 19 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 8 février 1868, No 29,920 dossier de ladite Cour—

TROIS TERRAINS, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dessus, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Salcedo, Conti et Gayoso... [illegible]

Les plans sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur, pardevant..............., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

13fév—13 18 21 fév—8 12 15 19m m

Succession de John C. Shute—No 29,791.

Maison cottage, double, en bois et de prix au coin des rues Annunciation et First, à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS, & CO.,

ALBERT GAILLARD, encanteur.

IL sera vendu MARDI, 25 février, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 17 janvier 1868, No 29,791 du dossier de ladite Cour—

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Annunciation, Chippewa, First, Second et Laurel ... [illegible]

Les plans sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant A. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

janv—22 26—9 16,21 25 fév

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 9 janvier 1868, jugement a été rendu dans cette Cour, dans les termes et chiffres suivants—No 19,939—Claire Emilie Rousseau contre H. V. Garidel, son mari; Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Claire Emilie Rousseau, femme de H. V. Garidel, et contre le défendeur, son dit mari, —décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux jusqu'à ce jour; que la somme de douze mille quatre cent vingt-cinq piastres... [illegible]

Jugement rendu le 9 janvier 1868.

Signé le 14 janvier 1868.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, pour la ville de la Nlle-Orléans, ce 17 janvier mil huit cent soixante huit.

J. P. DICK, Député-Greffier.

25jan—26—fév 2,9,16,23

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT

Vente pour clore des intérêts conjoints BELLES VACHES LAITIÈRES.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI, 24 février 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure de la rue du Canal et de l'Avenue de Carrollton—

40 belles vaches laitières toutes fraîches en lait et avec des veaux de huit à quinze jours,

3 chevaux, dont un a tant parfaitement à la voiture et à la selle,

2 jolis taureaux de race Brama.

Conditions—Jusqu'à $150 comptant, et au-dessus de $150 six mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 20 fév

Vente positive du Café Richmond.

Par S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, coin. Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI 20 février 1868, il sera vendu, à 5 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Front Levée et Crossman—

Tout le contenu du dit café, consistant en liqueurs, l'installation de la barre, verrerie, &c., &c. Un salon de barbier est attaché au dit café.

Conditions—comptant.

L'établissement ci-dessus est vendu sujet à un bail expirant le 31 septembre 18-8. 18 sept

PAR D. E. MORPHY.

Epaules en grenier.   Epaules en grenier.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 20 février 1868, à 10 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue Poydras, en débarquement du bateau à vapeur Legal Tender, pour le compte de qui il appartiendra—

3,111 livres épaules en grenier, en lots au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 20fév—

Farine.   Farine.   Farine.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 20 février 1868, à 10 heures et quart, du matin, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, en débarquement du bateau à vapeur Luminary—

300 barils farine de différentes marques.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 fév

Haches, Pelles, Sacs à sel, Balances, Coffre-fort, Meubles de Bureau, ustensiles de magasins, hangar, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 20 février 1868, à 11 heures et demie du matin, au magasin No 107 de la rue Poydras, pour liquider une société—

236 douz haches de grosseurs assorties,

173 " pelles à court manches,

347 sacs à sel,

1 balance à plateforme,

4 balances à fléau,

1 coffre fort,

1 lot de meubles de bureau,

1 lot d'ustensiles de magasin,

1 hangar derrière le magasin No 66 de la rue des Magasins.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 19 fév

Marchandises sèches, "notions," habillements, bottes, souliers, chapeaux, sellerie, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 21 février, à 10 heures du matin, au troisième étage du magasin No 47 de la rue des Magasins—

Un assortiment général de marchandises sèches, "notions," habillements, bottes, souliers, chapeaux et sellerie.—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 fév

Cuivre étamé et cuivre de chaudronnier.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 20 février 1868, à 11 heures du matin, au magasin No 71 de la rue du Canal—

25 feuilles cuivre étamé.

250 do cuivre de chaudronnier. 20, 24 et 30 sur 60.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 19fév

Billets de la ville.

Quincaillerie!   Quincaillerie!

Pour cause de liquidation.—Vente par catalogue.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

Bureau, rue des Magasins, No 47.

IL sera vendu mercredi 26 février 1868, à 10 heures du matin, pour cause de liquidation, sans aucune limite ou réserve, dans la salle d'encan au No 47 de la rue des Magasins, au premier—un grand assortiment général de quincaillerie, coutellerie, fusils, cordes, &c., &c. Des catalogues donnant une description complète et les quantités seront prêts et distribués le jour de la vente. Les acheteurs trouveront leur intérêt à assister à cette vente.

Termes et conditions—Comptant, en billets de la ville d'une, deux ou trois piastres. Aucune réclamation ne sera admise après la livraison des marchandises. 18 fév

PAR CHS. T. NASH.

Foin.   Foin.   Foin.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur.

Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

JEUDI, 20 du courant, à 10 heures et demie du matin, sur la Levée, au pied de la rue Julia, pour le compte de qui il appartiendra, sans limite ou réserve, il sera vendu—1,200 balles (plus ou moins) de foin, en parfait état en débarquement de chalands.—Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 fév

Succession de Theodore Dikeman, décédé.

Belles montres en or, bijouterie, lingerie de corps, &c.

PAR CHAS T. NASH, encanteur.

Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

MERCREDI, 26 du courant, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan au coin des rues St-Charles et Perdido, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 février 1868, No.... du dossier de la dite Cour—pour le compte de la dite succession—Une belle montre en or, quantième, sur une montre en or, une montre en argent, une épingle en diamant, une bague en or, 2 malles, un lot de linge de corps, livres, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 16 fév

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

VENTE PEREMPTOIRE

De Notes et de Billets à recevoir.

Pour le compte de tous ceux que cela concerne, Par ordre de

La Banque Nationale de la Louisiane.

Par C. E. GIRARDEY & CO.

Bureau: No 17, Place de la Bourse.

LUNDI, le vingt-quatre de février 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par ordre de la Banque Nationale de la Louisiane et pour compte de tous ceux que cela concerne, les notes et billets à recevoir décrits ci-après, savoir:

1o—W. R. G. W.'s Thos. M. Cage, billet daté Nlle-Orléans, 5 décembre 1867, pour $5,000, dû le 29 octobre 1868, avec intérêt à 8 pour cent par an et garanti par hypothèque sur un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire public.

2o—F. M. Everitt, un billet daté le 9 janvier 1867, pour $5,500, dû le 4 novembre 1867, avec intérêt à 8 pour cent par an.

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, payables sur les lieux. 17 fév—3t

PAR CHARLES E. FORTIER

BILLETS, &c.   BILLETS, &c.

Succession de Mortimer J. Norman.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau, rue Bienville, No 33.

MARDI, 3 mars 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 15 février 1868, les billets suivants, appartenant à la dite succession—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, payables sur les lieux.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Grande Vente sans réserve

A L'ENCAN,

DE CENT-SEPT TERRAINS,

comprenant

Cinq îlets de choix, de batture,

convenable pour

PRESSES A COTON, ENTREPOTS, MANUFACTURES, DEPOTS &c,

situés dans

Le Premier District de cette ville,

s'étendant le long des rues

Nouvelle-Levée, Front et Water,

au pied des rues

Race, Orange, Richard, Market et St-James.

pour le compte des

Héritiers LIVAUDAIS et P. G. ROBIN DELOGNY et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les héritiers Pierre Guy Robin Delogny contre

La ville de la Nouvelle-Orléans —No 29,607—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans,

ET

Les héritiers Livaudais contre

La ville de la Nouvelle-Orléans et als., —No 29,712—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOBY, encanteur.

Bureau, No 17 Exchange Place.

MARDI, 25 février 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de deux jugements rendus par l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans—lesquels jugements ont été rendus, dans les dits procès, le 15 janvier 1868 et en date le 20 janvier 1868—il sera vendu, à l'enchère publique, conformément aux dits jugements, les propriétés ci-dessous décrites:

CENT SEPT TERRAINS situés sur la Batture du Premier District de cette ville, conformément au plan des dits terrains dressé par L. H. Pilie, voyer de la ville, le 29 juin 1867, approuvé par le comité de finances du dit Conseil de la Nlle-Orléans, et dont une copie certifiée est annexée aux susdits jugements.

D'après le dit plan, les dits îlets et terrains ont les dimensions suivantes:

1o TRENTE TERRAINS dans l'ilet 31 A, borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Water, Race et Orange, formant la totalité du dit ilet, et numérotés de 1 à 30 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Orange et mesure 26 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 2 lignes de large sur le derrière, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 2 à 10 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 6 pouces de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles... [illegible]

2o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'ilet 32 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Orange et Richard, numérotés de 1 à 28 inclusivement... [illegible]

3o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'ilet 33 A, borné par les rues Nouvelle Levée, Water, Richard et Market... [illegible]

4o DIX NEUF TERRAINS dans l'ilet 34 A, borné par les rues Nouvelle Levée, Water, Market et St-James... [illegible]

5o DEUX TERRAINS formant la totalité du triangle... [illegible]

Termes et conditions de la vente.

[illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant M. H. C. Dibble, notaire de la ville.

N. B. L'intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans dans les susdites propriétés étant la moitié... [illegible]

22 janv—22,23,29,25 fév 8,15,18,21,25

Terrain de choix rue St André

ET

Un banc dans l'Eglise St Patrick.

Succession de DELIA KEENAN et RICHARD KEENAN.

—No 30,?78—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,

N. J. HOBY, Encanteur.

Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date le 28 janvier 1868, il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte des successions de Delia et Richard Keenan les propriétés ci-après, savoir:

1o. Un lot de terre dans le 4me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Felicity, Apollon et Bacchus, désigné par le No 18... [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 12 et 18 mois de crédit en billets garantis par hypothèque... [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 20 janv—26 fév 1,15,25

Meekins, Kelly & co vs. leurs créanciers No 20163.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un décret rendu par la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, les créanciers des dits sont par les présentes notifiés d'avoir à se réunir, au bureau de W. J. Castell notaire public en cette ville, le mercredi le 19me jour de février 1868, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires desdits insolvables, et pour élire un syndic.—Toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour, le 13 janvier 1868.

15 janv 15,24,2,12,19 fév   J. O. CHALON, député greffier.

Succession de Veuve P. Ganel—No 30,097.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,   P. R. O'RORKE, Greffier.

19 fév—19,23,27